



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 avril 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 avril 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, M. PARDANAUD, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme DUQUE, Mme MEFTAH, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, et M. Mickaël DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme FAULE, Mme DIMPRE, M. PARDANAUD, M. BOURDOUNE et M. Alain DEDIANNE.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI

N° 2024-061 : SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines en date du 16 avril 2024,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 avril 2024,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois correspondant aux anciens grades détenus par les agents ayant bénéficié d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois, ainsi qu'aux grades des agents placés en disponibilité pour convenances personnelles,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} mai 2024 :
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet (Direction de la Vie scolaire et périscolaire)
 - 1 poste d'ingénieur à temps complet (Animation agro-environnementale)
 - 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (Pôle Jardin ; pôle scolaire ; pôle Restaurants scolaires ; piscine)

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 26,08/35^{ème} (Pôle Entretien des bâtiments)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (Pôle Voirie)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet 31,5/35^{ème} (Médiathèque)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet (Médiathèque)
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (Pôle scolaire)

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE

